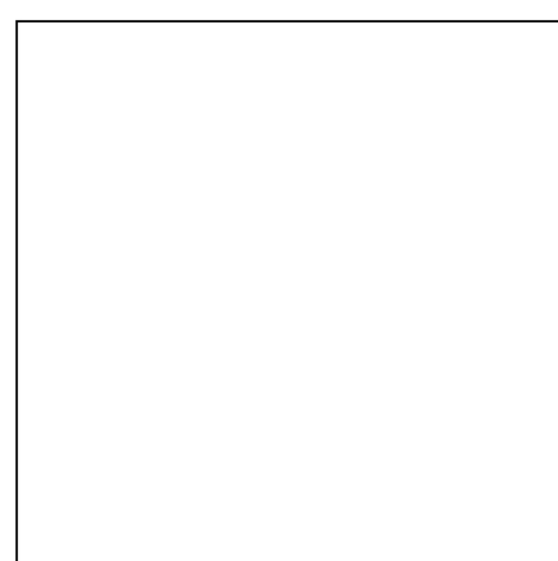


Approuvé par le conseil communautaire le



Plan au 1:6 000
Zoom au 1:3 000



Zones urbaines (U)

- UA Centre-ville historique et patrimonial de Pontarlier
- UB Faubourgs et abords du centre-ville de Pontarlier
- UC Centralités urbaines de Doubs et des villages
- UCS Centralité urbaine d'Houtaud et de la Cluse-et-Mijoux
- UD Secteurs résidentiels peu denses
- UDS Secteurs résidentiels peu denses de la Cluse-et-Mijoux
- UE Zone d'équipements publics ou collectifs
- UEd Secteur dédié à la décharge (sur Pontarlier)
- UJ Parcs et jardins
- UY Zone urbaine à vocation économique
- UY57 Zone urbaine à vocation économique le long de la RN57

Zones agricoles (A)

- A Zone agricole
- Aa Secteur dédié aux activités en lien avec l'aérodrome
- Ap Zone agricole protégée en raison d'une forte valeur écologique et/ou paysagère

Zones à urbaniser (AU)

- 1AU Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- 1AUh Zone à urbaniser à destination d'hébergement spécialisé
- 1AUe Zone à urbaniser à vocation d'équipements collectifs et services publics
- 1AUy Zone à urbaniser à vocation économique
- 2AU Zone à urbaniser à vocation résidentielle à long terme
- 2AUy Zone à urbaniser à vocation économique à long terme

Zones naturelles et forestières (N)

- N Zone naturelle et forestière
- Nc Secteur réservé à l'extraction de ressources du sous-sol (carrière, gravière)
- Nce Secteur autorisant le dépôt de matériaux inertes non polluants
- Ne Secteur réservé aux équipements d'intérêt collectif et à l'accueil des gens du voyage
- Nl Secteur réservé aux équipements sportifs et de loisirs de pleine nature
- Nlt Secteur réservé aux équipements sportifs et de loisirs à vocation touristique
- Np Zone naturelle et forestière protégée en raison de fortes sensibilités environnementales
- Nr Secteur dédié à l'accueil d'équipements de production d'énergie renouvelable
- Nf Secteur dédié à l'accueil des activités forestières

Autres prescriptions

- Limite du zonage
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Emplacement réservé (L.151-41 - 1° à 3°)

Éléments remarquables du paysage à protéger, conserver, valoriser ou requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

- * Arbre remarquable
- Patrimoine ponctuel à préserver

Éléments remarquables du paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

- Haie, ripisylve
- Bosquet
- Milieu thermophile
- Abords des cours d'eau

Informations complémentaires

- Risques naturels**
 - Atlas des zones inondables
 - Risque fort ou très fort de mouvement de terrain
 - Zones humides
- Autres**
 - Bâtiment
 - Parcelle cadastrale
 - Axe routier principal
 - Hydrographie

Numéro	Description de l'implémentation retenue	Surface en m ²	Bénéficiaire
1	Report du tracé de la future déviation	33266	Conseil Départemental du Doubs
2	Création d'équipement public	6648	Commune de Houtaud
3	Chemin privé qui dessert 5 maisons sur la VC n°2 et CD 72	999	Commune de Houtaud
4	Création d'une voie douce cyclable/pédestres	4183	Commune de Houtaud
5	Création d'une voie douce intercommunale en direction de Chaffois	4735	Communauté de Communes du Grand Pontarlier
6	Création d'une voie douce cyclable/pédestres	1845	Commune de Houtaud
7	Création d'une voie douce cyclable/pédestres vers Pontarlier	994	Commune de Houtaud
8	Création d'une voie douce cyclable/pédestres	3723	Commune de Houtaud
9	Relevé d'axe au lotissement Champ de la Sèlle 2	584	Commune de Houtaud
10	Amorce existante d'une voie douce vers Pontarlier	1062	Commune de Houtaud
11	Création d'un bouclage de la zone 2AU sur Rue des Champs Jolis	803	Commune de Houtaud
12	Création d'un cheminement piéton reliant la Grande rue et la rue du Muguet	292	Commune de Houtaud
13	Emprise réservoir Evolué GEP	1106	Commune de Houtaud
14	Emprise réservoir Evolué GEP	557	Commune de Houtaud
15	Création d'un bouclage entre lotissement Future OAP et lotissement Courtils / Tourbières	259	Commune de Houtaud

